

# Petit guide du rythme de l'enfant à Gignac

2017-2018

## 3 structures

### **l'Ecole**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h / 14h à 16h15  
et le mercredi de 9h à 12h

### **l'Alaé**

du lundi au vendredi  
de 7h30 à 9h / 12h à 14h  
16h15 à 18h30

### **le Mescladis**

- . l'Accueil de Loisirs du mercredi  
de 12h à 18h30
- . l'Accueil de Loisirs des vacances scolaires  
de 8h à 18h30

## 1 même objectif

**Cohérence et  
complémentarité éducative**



  
**Gignac**  
en cœur d'Hérault

# Un dossier d'inscription unique

Pour toute première inscription, il vous suffit de :

> Vous présenter dans une des 3 structures présentées ci-après

> Remplir une fiche de renseignement unique

(Données et documents centralisés sur un serveur commun).

> Fournir les documents originaux suivants :

- fiche de renseignement dûment complétée téléchargeable sur le site de la ville : ville-gignac.com > menu déroulant « document à télécharger »
- livret de famille / justificatif de domicile / carnet de santé ou attestation de vaccination
- certification de radiation (en cas de changement d'école)
- document précisant la garde (en cas de séparation)
- numéro d'allocataire CAF ou le dernier avis d'imposition

A noter que le dossier d'inscription unique concerne aussi l'accueil de loisirs adolescent (Maison des Jeunes)

CNIL : 1484743

## L'Ecole publique

Ecole maternelle « Les Tourettes » > 9 classes

Ecole élémentaire « Claude Daniel de Laurès » > 17 classes  
pour les enfants habitant Gignac, Lagamas et Aumelas

**Horaires de classe :** 9h - 12h / 14h - 16h15 + le mercredi de 9h à 12h

### Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous avec Hélène Carceller du service enfance jeunesse de la Mairie au bureau de l'Alaé, rue Jules Ferry entre début mars et fin juin, le mardi ou le jeudi de 14h à 16h pour remplir le dossier d'inscription unique.

Attention ! Cette inscription précède l'admission définitive qui se fera auprès des directeurs des écoles, au vu du certificat délivré par la mairie, des documents de santé, selon les règles en vigueur de l'éducation nationale et des places disponibles en maternelle.

L'école est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans mais toute admission à la maternelle donne obligation de fréquentation.

A noter pour le mercredi, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'Accueil de Loisirs à partir de 12h. Ainsi les animateurs viendront les chercher à la sortie de la classe pour les faire manger au restaurant scolaire et les amener ensuite au Centre de Loisirs. Il est possible d'inscrire votre enfant uniquement au restaurant scolaire et de le récupérer à 14h (Voir avec l'Accueil de Loisirs du mercredi).



Service enfance jeunesse - Mairie de Gignac - place Auguste Ducornot

Coordonnatrice : Hélène Carceller 04 67 57 01 26 - enfance.jeunesse@ville-gignac.com

Ecole maternelle - Rue Jules Ferry / Yohanna De Reilhan 04 67 57 50 58 - ce.0340365m@ac-montpellier.fr

Ecole élémentaire - Rue Eglise des Cordeliers / Olivier Gibergues 04 67 57 57 27 - ce.0340364l@ac.montpellier.fr

Elu référent : Olivier Nadal, conseiller délégué aux affaires scolaires

# L'Alaé (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

**Objectifs :** Respecter le rythme de l'enfant, développer l'autonomie en encourageant l'enfant à faire ses propres choix

**L'animation :** culture, découverte de sports, des sciences, sensibilisation à la citoyenneté, à l'environnement, « faire avec ses mains », « autour des mots », partenariat avec des associations pour la découverte d'activités et pratiques locales, les enfants ne manquent pas de choix dans ce formidable panel d'activités.

**La restauration :** Le restaurant scolaire fait partie intégrante de l'Alaé. Il y règne une atmosphère familiale et conviviale favorable au bien être des enfants. La priorité est donnée à la qualité des repas élaborés, avec l'aide d'une diététicienne. Tout est préparé sur place avec des produits locaux et bio pour les fruits et légumes.

## Modalités d'inscription et de réservation

> **Se présenter au bureau de l'Alaé** rue Jules Ferry pour remplir le dossier d'inscription unique (si c'est une première inscription),

- en période scolaire : les lundis, jeudis et vendredis de 8h à 11h, le mardi de 8h à 9h30 et de 16h à 18h30 et le mercredi de 8h à 10h30
- pendant les vacances scolaires :
  - . la deuxième semaine des petites vacances
  - . la première et dernière semaine des grandes vacances de 9h à 12h et de 14h à 18h

> **Réservation des dates** 7 jours avant le début de la période\* réservée au bureau de l'Alaé :

- compléter la grille de réservation disponible au bureau ou téléchargeable sur le site internet : [ville-gignac.com](http://ville-gignac.com)
- déposer cette grille remplie au bureau avec le règlement (0.50 à 1,10 € de l'heure, en fonction du quotient familial, par espèces, chèque, CB, CESU, TIPI)

**en ligne sur le site : [gignac.iloise.net](http://gignac.iloise.net)**

en contactant au préalable l'Alaé pour obtenir un identifiant et un mot de passe. Ce site vous permettra également de régler vos factures en ligne.

A noter que les absences justifiées peuvent être déduites par la création d'un avoir.



Alaé (accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) - rue Jules Ferry

Coordonnatrice : Hélène Carceller - Inscriptions : Christelle Clapier - 04 67 12 23 09 / [alae@ville-gignac.com](mailto:alae@ville-gignac.com) / [gignac.iloise.net](http://gignac.iloise.net)

Elu référent : Olivier Nadal, conseiller délégué aux affaires scolaires

# Le Mescladis / Accueils de Loisirs

**Objectifs : Permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir à travers ce qu'il fait et ce qu'il vit au sein de la collectivité**

## Projet d'animation et fonctionnement

### > Accueil de Loisirs des vacances scolaires

**Accueil à la carte** selon votre planning et l'envie de l'enfant : à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas...Les vacances s'organisent par semaines thématiques (Harry Potter, fête foraine, les pays : Mexique, Japon... ) ponctuées des sorties et des animations ludiques et diversifiées où l'enfant peut découvrir plusieurs activités tant manuelles, culturelles que sportives. Des stages sont également organisés (dessin, code de la route / vélo, construction d'une cabane, jardinage...) ainsi que des séjours de cinq jours à partir de 6 ans (ferme, mer, lac du Salagou, rivière...). A noter également les partenariats avec les différentes structures de la ville : médiathèque, crèche, maison des jeunes, ehpad, associations pour favoriser le lien social et les projets communs comme l'organisation de festivités telles que le carnaval ou halloween.

### > Accueil de Loisirs du mercredi

**Entre midi et deux** > Temps cantine : de 12h à 14h

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs, prennent le repas au restaurant scolaire puis vont au Centre de Loisirs. Les parents peuvent venir les chercher au Centre à partir de 13h30 et jusqu'à 14h.

#### L'après-midi

> Activités de loisirs et de découverte : de 13h30 à 18h30

En continuité ou pas avec le Temps Cantine, les enfants participent à des activités de loisirs et de découverte organisées avec eux sur la période entre deux vacances scolaires. Une présence régulière et sur tout l'après-midi permet de construire avec les enfants des projets de loisirs et de sorties sur plusieurs séances. Les parents peuvent venir les chercher au Centre de Loisirs à partir de 17h.

> Ateliers + activité associative : de 13h30 à 16h30 ou de 13h30 à 18h30

En continuité ou pas avec le Temps Cantine, les enfants participent à des ateliers leur permettant de s'absenter pour la pratique d'une activité associative. C'est le groupe « Mille Pattes ».

Accueil conditionné par la pratique d'une activité associative dans Gignac et limité aux enfants de Grande Section à la 6<sup>ème</sup>. Une animatrice du Mescladis les accompagne et les récupère à la fin de leur activité. Les parents peuvent venir les chercher au Centre de Loisirs à 16h30 ou à partir de 17h30 et jusqu'à 18h30.

## Modalités d'inscription, de réservation et de paiement

### > Se présenter au Centre de Loisirs ou au Mescladis

pour remplir le dossier d'inscription unique (si c'est une première inscription).

### > Réservation des dates

> Pour les petites vacances : 3 semaines avant le 1er jour des vacances

> Pour la période des grandes vacances : à partir du mois de juin

> Pour les mercredis : entre chaque petite vacances

Grille de réservation disponible au Centre, au Mescladis et en ligne sur le site : mescladis-gignac.fr à remplir et à retourner au Centre, au Mescladis ou par mail à : inscriptions@mescladis-gignac.com

A noter que les factures doivent être payées avant le début de la période réservée par chèque, espèce ou chèque ANCV.



Le Mescladis - Centre Georges Frayssinhes, rue Pierre Curie

Directeur : Jean Paul Vié - 04 34 22 67 37 - mescladis@ville-gignac.com - www.mescladis-gignac.fr

Centre de Loisirs - Centre Georges Frayssinhes, rue Pierre Curie - 04 67 57 63 31 - centredeloisirs@ville-gignac.com

Directrices : Anna Abonneau (vacances) et Marie Claire Fryder (mercredis)

Elus référents : Michel Blanès et Joëlle Sorel